

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 13'693'530.- pour co-financer les projets

- d'aménagement de la piste de Chaux-de-Mont – phase II, au maximum à hauteur de CHF 832'140.-, d'enneigement mécanique Leysin – Les Fers, au maximum à hauteur de CHF 5'809'000.-, de remplacement du télésiège débrayable Choulet – Le Fer, au maximum à hauteur de CHF 2'590'000.-, portés par Télé Leysin–Col des Mosses–La Lécherette SA (TLML SA)
- de révision lourde des téléphériques 1 et 2 Col du Pillon – Cabane – Scex Rouge, au maximum à hauteur de CHF 714'000.-, de renouvellement de la station du Col du Pillon, au maximum à hauteur de CHF 914'220.-, portés par Gstaad 3000 AG
- de finalisation de la station d'arrivée de la Videmanette, au maximum à hauteur de CHF 143'100.-, d'enneigement de la Videmanette : changement des enneigeurs, au maximum à hauteur de CHF 1'202'500.-, d'enneigement de la Videmanette : amélioration des temps d'enneigement, au maximum à hauteur de CHF 688'200.-, de correction des pistes de la Videmanette, au maximum à hauteur de CHF 37'800.-, portés par Bergbahnen Destination Gstaad AG (BDG AG)
- d'aménagement du parc ludique d'apprentissage Jardin d'Oex Neiges – phase II, au maximum à hauteur de CHF 96'570.-, de création d'un espace sports et loisirs quatre saisons du Jardin d'Oex Neiges, au maximum à hauteur de CHF 666'000.-, portés par la Commune de Château-d'Oex

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 27 février 2020 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Hugues Gander (président et rapporteur), de Mmes les députées Céline Baux, Circé Fuchs, Muriel Thalmann, Marion Wahlen et de MM. les députés Jean-Luc Chollet, Julien Eggenberger, Pierre-François Mottier, Léonard Studer, Pierre Volet. M. le député Philippe Germain était excusé et remplacé par Mme la députée Marion Wahlen, M. le député Yvan Luccarini était excusé.

M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), a également assisté à la séance accompagné de Mme Andreane Jordan Meier, cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), et de Mme Sandra Mordasini, cheffe de projet Tourisme au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Mme Candice d'Anselme (SGC) a tenu les notes de séances et préparé le canevas de rapport. Qu'elle en soit vivement remerciée.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD - POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Il est rappelé par le Chef du DEIS que cet EMPD clôt la série des 4 décrets portant les projets de tourisme 4 saisons des Alpes vaudoises, appelés Alpes 2020. Il faut considérer cet objet comme un décret d'exécution puisque les lignes directrices de tout cet ensemble d'améliorations ou de créations au service du tourisme dans nos Alpes cantonales ont déjà été validées par le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et par la convention signée par les 9 communes concernées.

Les 2 conditions cardinales suivantes ont été remplies :

- Les permis de construire ont été délivrés, les projets ne font pas ou plus l'objet d'opposition et sont encadrés par des conventions environnementales
- L'enveloppe financière de 46 millions allouée a été respectée. Tout objet existant ou futur non prévu dans la liste a été ou sera supporté par le budget ordinaire du SPEI en vertu de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Par un bref survol de la concrétisation des objets projetés, il apparaît que tous ceux qui ont été avalisés par le Grand Conseil lors des 3 premiers EMPD sont réalisés et/ou en fonction, seul l'enneigement artificiel des Mosses n'a pas été encore finalisé puisqu'il est étroitement lié au projet d'enneigement du secteur Leysin-Les Fers.

## **3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

### *Mobilité*

A une question anté-séance d'un député, le Conseiller d'Etat peut rappeler la réconfortante nouvelle de l'incorporation du prolongement de la ligne Aigle-Leysin jusqu'au départ de la Berneuse dans le projet fédéral de développement ferroviaire. En plus du renouvellement des voies et du matériel ferroviaire prévu dans la région du Chablais, il apparaît qu'une intensification de la cadence du RégioExpress Lausanne-Aigle à l'horizon décembre 2020 (deux trains par heure) est une des mesures que la DGMR tente de concrétiser avec les CFF.

Une députée chablaisanne rappelle l'existence d'une des colonnes vertébrales des transports publics de cette région, celle du Bex-Villars-Bretaye (BVB) et regrette qu'il ne figure pas sur le Masterplan, un des documents de base de tout ce dossier Alpes 2020. En aparté de l'EMPD, il est souligné que la problématique cohabitation du train, des voitures et des cyclistes lors de la traversée de la station de Villars reste entière.

A une question concernant le développement de places de parc en station, il est précisé que cette problématique est du ressort des communes et/ou des sociétés de remontées mécaniques mais que la tendance est clairement de favoriser les déplacements en transport publics.

Dans le même sens, un député fait remarquer qu'un développement de la mobilité en transports publics doit s'accompagner d'un espace d'accueil adapté aux personnes qui ont besoin de se changer entre l'arrivée des transports publics et le départ des remontées mécaniques.

### *Hébergement*

Si l'on pose un regard panoramique sur l'ensemble des mesures souhaitées dans le Masterplan, les projets liés à l'hôtellerie sont ceux qui ont le plus de difficultés à décoller. Dans ce sens, le Canton cherche à mettre en place un outil de soutien à l'hôtellerie avec l'appui de la Société suisse de crédit hôtelier. Un commissaire déclare apprécier cet effort mais, pour lui, un soutien plus important est nécessaire. Un autre rappelle la pénibilité du travail dans le domaine de l'hôtellerie.

### *Remontées mécaniques, pistes, enneigement artificiel et Bonus LAT*

A propos du bonus LAT, à la nuance soulevée par un commissaire entre atteinte d'objectifs de dézonage et obligation de se mettre en conformité avec la LAT, il lui est répondu que le bonus incitatif LAT a joué plei-

nement son jeu et qu'il apparaît que les surfaces devant être transférées en zone agricole sont conformes aux attentes.

L'enneigement artificiel a suscité un intéressant débat. Sans remettre en cause les projets concernés par cet artifice d'enneigement - il eût été inéquitable de les refuser eu égard à ce qui a été soutenu dans les 3 premiers EMPD - plusieurs membres de la commission se sont interrogés sur l'avenir de ce mode de faire assurant l'exploitation des domaines skiables de cette région. Il est certain que l'enneigement artificiel est essentiel pour l'ouverture des stations au vu du réchauffement climatique avéré. Si des mesures compensatoires dans le domaine de l'écologie accompagnent ce procédé, il n'est pas certain, pour plusieurs commissaires, que les températures projetées puissent encore permettre ce mode d'enneigement dans un futur que l'on espère le plus lointain possible. Et à ce propos, il est fait référence au rapport de Mmes Gaëlle Serquet et Martine Rebetez « Changements climatiques : quel avenir pour les destinations touristiques des Alpes et du Jura vaudois », rapport qui relève à la page 101 que le nombre de jours avec des températures rendant possible la fabrication de neige artificielle, à l'horizon 2050, devrait diminuer de un tiers en novembre pour les stations supérieures à 2000 mètres et en décembre dans les mêmes proportions entre 1000 et 1500 m. Et de conclure : « Le premier facteur limitant sera plus vraisemblablement l'augmentation des coûts liés à la production de neige artificielle que les limites climatiques de sa fabrication ».

A la question de savoir si le Canton a une stratégie sur la thématique de l'enneigement artificiel, il est répondu par la négative. Il appartient aux demandeurs d'apporter les preuves de la nécessité et de la possibilité de recourir à cette technique et le département statue au cas par cas.

#### *Charges financières du recours à cette technique*

Plusieurs commissaires témoignent que l'investissement de base des installations d'enneigement artificiel ainsi que les coûts d'exploitation de ces installations sont largement couverts par la possibilité d'ouvrir les stations malgré le manque neige spécialement en début de saison. Les commissaires issus des stations concernées rappellent que la saison hivernale représente quelque 70 % des revenus globaux des dites stations.

#### *Conséquences sur le budget de fonctionnement*

Si l'enveloppe de 46 millions devait être dépassée, ce dépassement serait absorbé par le budget ordinaire du DEIS au titre de la LADFE. Dans le cas inverse, l'excédent de l'enveloppe resterait au DFIRE.

### **4. PASSAGE EN REVUE DES 11 FICHES DESCRIPTIVES DES PROJETS.**

Les dates de mise en œuvre des projets mettent en évidence que la plupart sont prévus pour 2020 alors que plusieurs (nombre à chercher !) sont déjà réalisés.

Des commissaires se disent satisfaits que la concession de prise de Rougemont soit échue protégeant ainsi la zone nationale protégée d'alluvions entre Rougement et Saanen. Le pompage pour alimenter les canons à neige de la Videmanette sera fait depuis Saanen - Gstaad.

### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

#### *Article 1*

Un député fait le constat que l'intégralité du domaine de Leysin aura la possibilité d'être enneigé artificiellement et propose une discussion autour d'un vœu proposant une surface d'enneigement artificiel raisonnable.

Il lui est rétorqué que Leysin est fortement exposé au soleil, que dans les faits Leysin est un domaine plutôt petit mais très fréquenté notamment par la présence des écoles internationales. Les possibilités de logements des camps de skis scolaires (cf la Maison du sport) et autre Grand Hôtel renforcent le nombre de clients. La présence des scolaires, souvent débutants, justifie aussi l'enneigement artificiel des pistes des Fers, moins difficiles que les autres du domaine.

Au vote, la proposition de ce vœu est refusée par 6 voix contre 3 et une abstention.

Le deuxième projet de l'article 1 (enneigement mécanique Leysin – Les Fers) est adopté par 7 voix contre 2 et une abstention.

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 4 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 5 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 6 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 7 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

L'art. 8 du projet de décret est adopté à l'unanimité. (10)

### **Vote final sur le projet de décret**

*En vote final, la commission adopte le projet de décret, tel que présenté par le Conseil d'Etat, à l'unanimité des membres présents.*

### **Entrée en matière sur le projet de décret**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Sainte-Croix, le 13 mars 2020

*Le rapporteur :  
(Signé) Hugues Gander*